

102

# RÉPONSE

## DE M<sup>r</sup> JEAN-CHARLES BAYLE,

Ancien Avocat,

A UN ARTICLE INSÉRÉ DANS LE N<sup>o</sup> DE L'AMI DE LA CHARTE  
DU 23 AOUT.

---

Monsieur le Rédacteur,

JE devais lire avec plaisir le dernier numéro de votre journal, dès qu'il contenait l'œuvre d'un magistrat que j'admire et comme orateur et comme écrivain. Pourquoi faut-il que sa belle apologie de la révolution de juillet ait été suivie d'une condamnation en matière de presse?..... Permettez-moi de vous le dire, monsieur : A vous la responsabilité de cette condamnation, qui, toute juste qu'elle puisse paraître à certains esprits, n'en est pas moins affligeante pour tous les vrais amis de la liberté. Si, comme chargé par votre position de défendre la révolution de juillet, vous eussiez, *écrivain*, repoussé les attaques dont elle était l'objet, il est à supposer que M. le procureur général, comme *magistrat*, n'aurait pas cru devoir sévir contre un article qui ne contenait que des faits que vous deviez sentir le besoin de rectifier. Au lieu de consacrer votre plume à cette œuvre patriotique, œuvre dont l'accomplissement était pour vous un devoir, car je ne saurais vous concéder le *droit de vous taire* lorsque la révolution de juillet est attaquée, qu'avez-vous fait?..... Suivant M. le procureur général, *a chaque anniversaire de juillet est pour les » organes de la dynastie déchuë une époque de recrudescence de colère et de haine,* » pour les amis de notre grande révolution sociale, cet anniversaire devrait être consacré à de pieux et touchants souvenirs, à des sentiments de générosité et d'amour sincères pour le pays. Eh bien ! que vous a inspiré le souvenir de ces grandes journées ? Relisez, si vous le pouvez, votre article du 2 août, qui devait être consacré à répondre à l'article de la *Gazette*, qui est du 29 juillet ; qu'y trouvez-vous ? *La foule parée, la pluie, les toilettes, des feux d'artifice dont le dragon, les fusées et le soleil faisaient des efforts désespérés pour briller de tout leur éclat en dépit de l'humidité qui leur déclarait la guerre ; et chacun des spectateurs de ce brillant combat qui se retire paisiblement, mouillé et satisfait.....* Voilà tout..... Dites-moi, monsieur le rédacteur, sont-ce là des inspi-

rations dignes de l'anniversaire de juillet? Ne sentez-vous pas que *la haine et la colère* sont encore un hommage qui atteste la puissance et la vie de l'ennemi que l'on attaque, que le ridicule, au contraire, avilie et tue?.... Ah! monsieur, au 2 août, l'*Ami de la Charte* aurait bien pu user du droit de se taire.

Dès que nous sommes sur le chapitre des explications, voulez-vous que nous nous entretenions de votre article si philanthropique, si rempli de générosité sur les tortures à ajouter à la peine de mort lorsqu'il s'agit d'attentat contre la personne du Roi? Ce jour-là, il faut en convenir, votre verve doctrinaire vous avait merveilleusement inspiré: vous revisiez sans doute le dernier article du code d'intimidation que le ministère préparait à la France. Toutefois, vous aviez oublié les leçons de votre maître, de M. Guizot, qui, s'il ne se recommande pas au pays par ses actes de ministre, n'en est pas moins un des écrivains qui ont répandu le plus de lumière sur notre histoire et sur la civilisation progressive de notre belle patrie. Les doctrines de M. Guizot, sous la restauration, combattent ses doctrines comme ministre de la royauté de juillet; c'est là sa gloire..... La France patriote n'oubliera jamais son beau livre sur la peine de mort en matière politique; ce livre était alors une bonne action; il est aujourd'hui devenu un principe; le pays doit lui en tenir compte. Mais que penser de la secte qui se pare de son nom, et qui ne se recommande à nos populations qu'en évoquant l'ombre de Ravillac et les horreurs de son supplice? La restauration fit-elle mourir l'infâme Louvel dans les tortures? Et c'est vous, homme de juillet, qui voudriez nous ramener au luxe des supplices! N'y aurait-il pour vous de roi juste et populaire que celui qui aurait beaucoup et rudement puni?

Mais le Roi vous a répondu (méditez sa réponse, elle date du 15 avril): Amnistie en faveur de tous les condamnés politiques; pardon accordé à son dernier assassin! Cette inspiration est généreuse et toute française. On ne demande pas à celui qui fait un si noble usage de sa prérogative s'il est roi en vertu du principe de la légitimité, ou s'il tient son pouvoir du vœu de la nation; il est digne de régner le prince qui, échappant à l'influence funeste de ses ministres, se présente au pays avec l'amnistie et le pardon; il est digne de régner celui dont le ministère a pu crier à toutes les opinions qui se partagent la France: C'est assez de division.... CONCILIATION! Dans cette pensée, qui est vraie parce qu'elle n'est que l'expression d'un sentiment de patriotisme pur et désintéressé, est tout un système de bon gouvernement; système le plus grand, le plus fécond de tous; système le seul sûr, parce qu'il se manifeste par des faits, et se fortifie de ses heureux résultats. Ainsi progrès matériels, progrès moraux, progrès d'intelligence, tels sont les effets nécessaires de la conciliation; et son fruit plus ou moins prochain sera la réforme, ce grand besoin de la révolution de juillet qui est si loin d'être satisfait; ce point autour duquel toutes les opinions doivent se réunir et se confondre, pour marcher de concert avec la royauté vers le grand but de toute société humaine, la liberté pour tous, et l'égalité politique pour tous ceux qui présenteront des garanties calculées sur une autre échelle que celle toute féodale de la propriété. La conciliation fera enfin comprendre que l'industrie et l'intelligence, développées par l'étude et moralisées par le savoir, sont aussi des puissances; que ces puissances sont les appuis les plus sûrs du pays et de la royauté elle-même.

Le journal dont vous êtes le rédacteur, monsieur, a-t-il compris tout cela? Pardon si j'accuse son intelligence; mais j'aime mieux lui adresser le reproche d'irréflexion, irréflexion un peu prolongée, il est vrai, que de lui faire l'injure de croire que s'il méconnaît les vrais intérêts du pays, c'est par esprit de système, ou encore mieux, qu'il les sacrifie à un froid égoïsme. Vous aussi et vos amis politiques, qui furent autrefois les miens, je voudrais vous trouver dans les voies de la conciliation; personne ne conçoit mieux que vous; et si vous mettiez une bonne fois la main sur le cœur, nous serions bien près, j'en suis sûr, de nous rapprocher.

Mais pourquoi votre colère contre le ministère du 15 avril? Que signifie votre acharnement à le signaler sans cesse au pays comme frappé d'incapacité? C'est bien de s'intituler *l'Ami de la Charte*, d'avoir feint de l'être lorsqu'elle était octroyée; mais aujourd'hui il faut être son *ami sincère*, et se rappeler que le pacte d'alliance entre la nation et son Roi constitutionnel est désormais et à toujours une vérité. C'est la

parole du Roi que je vous rappelle , parole qui , sous un gouvernement libre , est la seule qui soit exempte de mensonge et de déception. La raison en est que , dans la haute sphère où elle est placée , l'intelligence royale plane sur la société comme sa providence ; que , comme elle , elle prévoit ses besoins , et se hâte de les satisfaire , et qu'elle remplit son devoir envers la nation sans acception de personnes et de partis. Actuellement répondez : les ministres que vous défendez n'ont-ils jamais oublié la charte ? Cette loi des lois ne réclame-t-elle pas sans cesse contre bon nombre de leurs actes ? Le ministère actuel s'est-il fourvoyé dans une voie aussi peu sûre ? Ses actes n'ont-ils pas réveillé l'espoir des amis d'un gouvernement constitutionnel sincère ? Que signifient les acclamations qui accompagnent le Roi comme aux premiers jours de la révolution de juillet ? Entourée du ministère doctrinaire , sa personne n'était pas en sûreté : à chaque instant il était menacé de succomber sous les coups d'un assassin ; sous le ministère actuel , au contraire , non-seulement les dangers se sont éloignés de lui , mais encore la France s'associe avec enthousiasme à ses joies les plus intimes : à la ville , au théâtre , dans ses voyages , partout les populations , unies par un même sentiment , se pressent sur ses pas ; nos enfants eux-mêmes voient avec orgueil et bonheur briller sur le front des enfants du Roi des couronnes qu'ils ont pu leur disputer ! Que signifie tout cela , dites-le moi , si ce n'est que la France a bien compris la révolution de juillet , quoi que vous en puissiez dire , et qu'elle a confiance en son Roi pour la conduire avec sûreté , et par la voie du progrès , au but qu'elle est pourtant si impatiente d'atteindre ? Et vous , monsieur , comment répondrez-vous à la voix si puissante du pays ? Lisez votre article d'hier 3 août : le gouvernement constitutionnel est menacé en Espagne et en Portugal ; le pouvoir absolu peut y obtenir un triomphe passager ; le drapeau de la légitimité peut se trouver en face de celui de la révolution de juillet ; et dans ces graves événements , dans cette *situation lamentable* , pour me servir de vos expressions , vous trouvez un sujet d'éloges pour les hommes qui pendant sept ans ont gouverné la France ! Déplorable aveuglement d'un parti qui n'a plus rien de national , qui , heureusement pour le pays , se réduit chaque jour aux proportions d'une coterie sans avenir aucun , d'autant plus agressive qu'elle devient plus faible !

Voilà , monsieur , ma pensée sur les hommes et sur les choses qui occupent aujourd'hui la France , et notamment sur le journal dont vous êtes le rédacteur ; cette pensée est sincère et bien désintéressée ; je n'attends pas plus du gouvernement actuel que du gouvernement passé ; on ne me trouvera jamais , je l'espère , sur le chemin des places et des honneurs ; les ambitions , quelles qu'elles soient , peuvent vivre à l'aise avec moi ; je ne leur ferai point obstacle ; il a fallu , je vous l'affirme , que la dignité de l'avocat blessée en moi par vous , par vous qui êtes étranger à ma profession , et qui n'en connaissez ni les droits ni les devoirs , forçât le citoyen à s'expliquer. Je suis de ces hommes qui peuvent se taire , se taire bien long-temps , mais qui ne laissent jamais leur pensée incomplète.

Je suis aujourd'hui ce que j'ai toujours été , ce que j'espère être toujours , l'ami d'une sage liberté , le soutien de ce que je crois être le droit de chacun ; à personne je ne céderai l'honneur de défendre une cause qui m'a paru juste. Les opinions , changeantes de leur nature , peuvent entraîner les hommes les plus honorables dans des erreurs , et leur préparer des regrets ; l'avocat qui défend les principes , qui essaie de les faire prévaloir au milieu des passions qui s'agitent pour les étouffer , peut être vaincu ; mais il ne saurait se repentir d'un devoir loyalement accompli. La parole de l'avocat , plus que celle de personne , doit être libre. Honneur à celui d'entre eux qui fit graver sur son cachet , *Libre défense des accusés !* et qui , parvenu par son talent au premier rang de la magistrature , jeta dans des jours néfastes sa devise au milieu de la société alarmée comme une leçon , peut-être même comme un reproche ! Qu'aurait dit cet excellent orateur , si un jour un jeune magistrat , toutefois très-élevé en dignité , était venu lui reprocher d'avoir abusé des droits de la défense en parlant avec peu de respect des doctrines de son journal d'affection , et l'avait menacé de la colère du rédacteur ? Je ne puis deviner les inspirations d'un aussi beau talent , en présence d'une aussi singulière apostrophe ; le génie a ses mystères ; mais la dignité qui vient du cœur se laisse facilement pénétrer. L'illustre avocat aurait sans doute répondu : « Quel rapport y a-t-il entre votre âge

» et le mien, entre les opinions de votre journal et les miennes? Quel est surtout votre droit pour me  
 » donner des conseils? Votre journal appartient à la publicité: il a donc pu entrer dans ma défense  
 » comme élément ou comme moyen de plaidoirie; à une autorité supérieure à la vôtre était confié le droit  
 » de me blâmer si je m'étais écarté des devoirs qui m'étaient imposés par ma profession, et si j'avais  
 » franchi les limites d'une légitime défense. Cette autorité s'est tue, elle a respecté mon droit: qui  
 » pourrait, hors l'audience, critiquer l'exercice que j'ai cru devoir en faire? » Cependant votre attaque,  
 monsieur le rédacteur, a suivi de près la menace du magistrat, menace qui m'avait été faite publiquement sur  
 le parquet même du prétoire de la Cour auprès de laquelle j'ai l'honneur d'exercer ma profession. Je ne  
 puis avoir deux manières de répondre sur le même fait; ce serait manquer de courtoisie; ma réponse est  
 donc complète; je désire que vous la trouviez satisfaisante non-seulement pour vous, mais encore pour  
 tous ceux qui partagent vos *bonnes doctrines*, et aux quelles j'ai eu le malheur de déplaire sans en éprouver  
 toutefois aucun regret.

Veuillez agréer mes civilités.

JEAN-CHARLES BAYLE, *Avocat.*

Paris, le 24 Août 1857.